

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A. D. I. R.

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTEES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7 - 551 34 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 6 MARS 1987

GENEVIEËVE DE GAULLE ANTHONIOZ s'adresse à l'assemblée : "C'est avec toute mon affection et celle des membres du conseil d'administration que je veux vous dire notre joie de vous voir si nombreuses, je ne veux pas dire trop nombreuses ! Mais, comme vous avez pu le constater, cette salle convenait très largement à nos effectifs habituels et nous les avons beaucoup dépassés.

"Nous nous excusons auprès de chacune de vous, auprès de ceux et de celles qui vous ont accompagnées, des ennuis que vous avez pu subir, comme ces attentes à l'entrée. Cela ne dépendait pas de nous, mais des mesures prises contre les terroristes. Par contre, j'aurais voulu que vos maris, vos amis, ceux qui viennent avec puissent rester dans cette salle, Or, vous le voyez, nous sommes tout à fait au complet.

"Je vais maintenant vous demander de vous lever pour entendre, comme chaque année, les noms de nos camarades disparues pendant l'année : Yvonne Bartoli, de Toulouse; Reine Bercoff, de Paris; Marie-Louise Blin, de Rennes; Jeanne Coubron, de Nice; Anne-Marie Dalmeyda, de Paris; Suzanne Degoix, de Beauchamp; Emma Desbois, de Vairé; Arthémise Devouassoud, d'Orglandes; Raymonde Drassy, du Cannet; Lucette Duperron, de Villeurbanne; Paule Espalieu, de Murat; Marie-Thérèse Fourquin, de Paris; Antoinette Gout, d'Épinal; Madeleine Guérin, d'Angers; Élia Guérin, de Grignols; Stéphanie Kuder, de Saint-Cézaire; Marie-Louise Lafay, de Chatillon-la-Palud; Simone Lahaye, de Paris; Madeleine Lansac, de Paris; Jeanne Lardy, de Montceau-les-Mines; Isabelle Lebeaupin, de Nantes; Anna Legros, de Castelnau-le-Lez; Anna Fabing, de Montebonn; Berthe Leyenberger, de Paris; Marie Matz, de Strasbourg; Lucienne Michel, de Saint-Aubin-les-Elbeuf; Germaine Michon, de Riorges; Célestine Minassio, de Pinsot; Suzanne Mougel, de Paris; Frania Negrin, de Paris; Yvonne Nivet, de Tours; Marcelle Nonini, de Montceau-les-Mines; Marie-Louise Payen, de Vichy; Alice Peghaire, de Saint-Flour; Lou Peters, de Paris; Andrée Pick-Herbaux, de Roubaix; Blanche Pinard, d'Ascaïn; Maria Sacleux, de Fougères; Murielle Schmitt-Ollier, de Paris; Jeanne Vaillant, de Nantes; Marcelle Verjat, de Cluny; Augustine Mongelard, de Toulouse; et notre

chère Marie-Louise Messéan qui s'est dépensée de tout son cœur pour nous depuis un si grand nombre d'années. En pensant à celles qui nous ont quittées dans les prisons, en France ou en Allemagne, ou dans les camps, ou depuis notre retour, nous allons nous recueillir et les faire vivre parmi nous, au fond de nos cœurs.

Après la minute de silence, Geneviève reprend la parole :

"Chères camarades, si nous avons comme chaque année évoqué nos camarades disparues, c'est pour resserrer, en quelque sorte, les liens qui nous avons avec elles. Nous n'oubliions jamais que nous avons eu le privilège d'être des survivantes, nous le sommes avec une mission ; chaque année, nous nous rappelons ensemble cette mission pour voir si nous y avons été fidèles, si nous répondons toujours à l'engagement que nous avons pris les unes envers les autres, de ne jamais abandonner l'une d'entre nous, de nous tenir toujours la main, de partager nos joies et nos peines.

"Nous nous demanderons aussi, comme chaque année, si nous avons porté le témoignage que nous devons porter, si ne s'affaiblit pas dans notre pays cette mémoire dont nous sommes les premières servantes. A cette assemblée nous avons voulu donner un thème, et ce thème, vous le savez, c'est celui des prisons en Allemagne.

"Nous l'avons fait d'abord pour réparer une certaine injustice. Certes, nous ne l'avons pas voulu comme tel, mais, étant plus nombreuses à avoir été dans les camps, nous avons un peu occulté ce qu'ont vécu et subi nos camarades dans les prisons d'Allemagne. Si je leur ai demandé de venir dans les premiers rangs, c'est d'abord parce que j'espére qu'elles voudront bien apporter leur témoignage à cette assemblée, mais aussi pour leur faire honneur.

"M. l'abbé de La Martinière, qui est non seulement un ancien déporté de Dachau, un ancien N.N. qui a connu l'expérience de plusieurs prisons en Allemagne, est aussi un historien sérieux et objectif. D'une longue tradition familiale il a appris ce qu'étaient des archives. Nous lui avons demandé de bien vouloir être parmi nous, et vous allez l'entendre tout à l'heure. Si nous avons choisi le thème des prisons en Allemagne, c'est aussi pour apporter une contribution à cette partie de l'histoire de

la déportation qui est moins bien connue malgré des travaux aussi importants que ceux de l'abbé de La Martinière ? Nous devons continuer à faire mieux connaître le système concentrationnaire nazi dans toutes ses dimensions."

GENEVIEËVE ANTHONIOZ évoque ensuite les absentes et nomme celles qui se sont excusées :

"Parmi elles, notre chère Maryka Delmas, toujours hospitalisée à Versailles. Je lui transmettrai votre souvenir affectueux. Nous n'oublions pas qu'elle a fondé l'A.D.I.R. Gabrielle Ferrière, une de nos vice-présidentes, Cécile Troller, notre déléguée de Paris sont malheureusement retenues loin de nous pour des raisons de santé.

"Parmi nos déléguées de provinces sont absentes : Simone Auba, notre déléguée de Haute-Garonne, Olive Bachelet et André Bouras, déléguées du Var; Jeannette Cilia, notre déléguée de Haute-Savoie vient de perdre son mari, que nous connaissons presque toutes, qui l'accompagnait partout, que nous avons vu si gentil, si dévoué à notre rencontre interrégionale de Haute-Savoie. Nous pensons à elle de tout notre cœur, et elle pense à nous aussi, elle vient de me l'écrire.

"Claudine Déan, déléguée du Maine-et-Loire, est souffrante, comme Odette Garnier, déléguée des Alpes-Maritimes; Odette Girodroux, déléguée de Meurthe-et-Moselle; Juliette Lafont, déléguée-adjointe du Languedoc-Roussillon; Thérèse Loyer, déléguée de Loire-Atlantique; Léonie Meysembourg, déléguée de Sarreguemines; Germaine Moreau, déléguée de Saône-et-Loire; Raymond Perrier, déléguée du Rhône.

"De nombreuses camarades ont bien voulu nous écrire à l'occasion de l'assemblée : Mmes Ambre, Ayvaz, Bernal, Blanc de Vianney, Boissières, Brini, Chalut, Deschamps, Fouque, Girard, Grangier, Grobocopatel, Guyet, Jené, Jourdan, Junin, Kobozieff, Kremer, Larcher-Ruallam, Lefèvre, Magnan, Moreau, Palmbach, Piron, Pujol, Renault, Salmon, Scoffié, de Sugny, Touquet, Vanryckeghem, Myrtille Héreil, Sarah Rozier, Marie-Claude Vaillant-Couturier."

GENEVIEËVE salue les deux coprésidentes de l'Amicale de Ravensbrück, Rose Guérin et Marie-Jo Chombart de Lowe, ainsi que la

4°P. 4616

secrétaire générale, Cécile Lesieur, et Marie-Élisa Cohen-Nordmann, présidente de l'Amicale d'Auschwitz. Enfin elle souhaite la bienvenue à l'un de "nos enfants" de Ravensbrück, Jean-Claude Passerat, que toutes applaudissent.

La présidente tient à dire la gratitude de l'A.D.I.R. pour les dons si généreux que nous font plusieurs de nos camarades. Elles ne souhaiteraient pas être nommées, mais qu'elles se sentent ici remerciées. Puis elle donne la parole à Denise Vernay pour le rapport moral.

RAPPORT MORAL (Exercice 1986)

Comme chacun sait, un rapport moral doit rendre compte des activités d'une association d'une assemblée générale à l'autre. Soyons fidèle à cette obligation. L'A.D.I.R. ne peut que persévéérer dans ses différentes missions : lieu de rencontre, solidarité, service social, mission aussi de tenir la promesse que nous avons faite à nos amies mortes dans les camps ou les prisons de lutter contre l'oubli. Nous n'imaginions pas que cette réalité que nous vivions pourrait être contestée comme elle l'est à l'heure actuelle, insidieusement, systématiquement. Nous n'imaginions pas que nous aurions à établir la véracité de ce que nous avons vu, bref l'histoire dont nous avons été acteurs et témoins, et à transmettre aux générations nées depuis la guerre le souvenir de notre combat clandestin pour la libération de la France et la démocratie.

Toutes les adhérentes, les plus proches comme les plus éloignées, les fidèles des réunions comme les solitaires reçoivent *Voix et Visages*. C'est notre moyen de communiquer le plus sûr, le plus régulier, un lien, mais aussi une tribune où analyses de livres, souvenirs vécus témoignent de notre combat. Jacqueline Rameil parvient à nous offrir cinq numéros par an vivants et riches ; c'est à juste titre que nous nous enorgueillissons de la grande qualité de leur présentation et de leur contenu. *Voix et Visages* atteint d'ailleurs un cercle de lecteurs assidus et enthousiastes qui dépasse largement les seuls membres de notre association.

Contacts

L'A.D.I.R. est lieu de rencontre, bien sûr par son foyer parisien où l'on se retrouve le lundi, — les camarades de passage à Paris sont toujours les bienvenues —, et aussi pour de petites fêtes comme la traditionnelle galette des Rois : nous étions plus d'une cinquantaine boulevard Saint-Germain le 11 janvier malgré le froid intense et les incertitudes des transports parisiens. Des déjeuners de section ou de commando réunissent au moins une fois par an les unes et les autres selon leurs affinités, autour de leur déléguée, dans diverses régions de France.

Les déléguées régionales veillent à maintenir les contacts avec nos amies trop âgées ou trop malades pour pouvoir se déplacer. La solidarité joue pleinement. Entourer chacune de notre sollicitude est une des premières missions de l'A.D.I.R., mission d'autant plus difficile que le poids des ans commence à se faire sentir. Il se trouve cependant toujours des fidèles pour rendre visite aux isolées ou pour leur téléphoner souvent et longuement. Il convient, à ce propos, de rendre hommage à la petite équipe très active qui entoure la vaillante déléguée parisienne, Cécile Troller, et son adjointe Suzanne Fredin, je veux parler de Germaine de Renty et de Françoise Robin. La liste des déléguées est trop longue pour que je les cite, mais toutes s'efforcent de maintenir ces

contacts amicaux, et je crois répondre aux vœux de chacune en les remerciant de se dépenser sans compter sur un large territoire.

L'entraide à l'A.D.I.R. est efficacement prolongée par un véritable service social, assuré par Maguy Saunier, assistante sociale de profession qui, dès sa retraite, s'est mise à la disposition de l'A.D.I.R. Avec compétence et ténacité, elle traite tous les dossiers qui nous sont adressés tant pour Paris et sa région que pour la province. Tâche ingrate, indispensable et vitale que de trouver les administrations concernées, de résoudre, souvent en urgence, des problèmes de garde, de logement ou de placement ; d'accepter les changements d'humeur de camarades désemparées devant des décisions déterminant leur avenir, de savoir quand et comment agir avec les familles, sans se substituer à elles. Les déléguées qui ne font jamais appel en vain à ses services connaissent sa disponibilité et son efficacité. Grâce à nos cotisations, nos dons, à ceux de nos amis d'Amérique et de France, grâce au soutien de différentes instances, l'A.D.I.R. peut aider les plus démunies, aussi n'hésitez pas à signaler celles de nos camarades trop discrètes qui auraient besoin d'assistance matérielle et morale.

Depuis mars dernier, je me suis rendue tour à tour à Montpellier, à Bordeaux, à Strasbourg, à Marseille et il y a quelques jours à Saint-Étienne. J'espère aller voir nos camarades de Saône-et-Loire et celles de Sarreguemines ; Jacqueline Fleury et moi pensons déjeuner avec celles de Franche-Comté qui en ont manifesté le désir lors de notre rencontre interrégionale de Besançon. Ces deux journées, si magistralement organisées par Kaky restent un temps fort de 1986 pour toutes celles qui ont eu la chance d'y participer. Mon calendrier n'est pas arrêté et bien sûr ces projets ne sont pas exclusifs.

Ces voyages m'ont appris combien l'étendue de nos sections rend les rencontres difficiles et les visites aléatoires. Peu d'entre nous disposent d'une voiture, et les moyens de transport entre un centre urbain et les petites agglomérations, voire la campagne, sont souvent très compliqués, toujours fatigants. Alors on se rend visite par téléphone.

A cause de ce handicap, malgré ce handicap, les sections se resserrent. L'année dernière nous avons fait connaissance de deux nouvelles sections, celle des Pyrénées-Atlantiques grâce à sa déléguée, Madeleine Nicolas-Lugand, celle du Languedoc-Roussillon grâce à Andrée Astier. Cette année, je puis vous annoncer la réanimation d'une petite section à Marseille ainsi que celle de Saint-Étienne, tombées en déshérence depuis la mort de leurs responsables. Le conseil d'administration vient de désigner Adrienne Sakakini déléguée à Marseille, et Marie-Louise Bordet à Saint-Étienne, Violette Maurice étant déléguée-adjointe. Nous souhaitons longue vie et riches activités à ces sections comme aux treize

camarades qui ont adhéré à l'A.D.I.R. depuis l'an dernier.

La vie de l'A.D.I.R. ne consiste pas seulement à pratiquer l'entraide et la fraternité, c'est aussi conserver le souvenir. Pour cela, comme vous l'avez toutes compris, il faut être présent aux cérémonies nationales et régionales. A la Journée de la Déportation, dernier dimanche d'avril choisi pour rappeler la libération des camps, aux cérémonies du 8 Mai (donc très tôt après) commémorant la fin des hostilités et la Victoire, pour nous étrange mélange de joie, d'angoisse et de deuil. Présentes aussi à la cérémonie du 18 Juin en l'honneur de l'Appel à laquelle les anciennes résistantes que nous sommes sont particulièrement sensibles, enfin à l'anniversaire du 11 Novembre qui réunit tous les anciens combattants. Être présentes, avec ou sans drapeau, c'est rendre hommage à nos camarades disparus, c'est ne pas les laisser sombrer dans l'oubli. Carmen Cuevas est notre très fidèle porte-drapeau national depuis près de cinq ans et nous pouvons la remercier d'assumer cette lourde tâche avec autant de ponctualité.

Prix de la Résistance

Ces cérémonies sont aussi l'occasion de rencontrer des membres d'autres associations d'anciens résistants et d'anciens déportés. C'est avec ces autres associations que l'A.D.I.R. participe à l'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Toutes, nous savons combien il est important de témoigner auprès des jeunes. Pour eux, à l'heure de l'audiovisuel, ces contacts directs et vivants sont irremplaçables, c'est pourquoi nous sommes prêtes à répondre à toutes les demandes formulées par les directeurs d'établissement et les professeurs d'histoire. Plusieurs d'entre nous nous ont fait part de leurs regrets que seuls les élèves de troisième, de première et de classe terminale, ayant donc des examens en fin d'année, soient concernés. Nos interventions auprès du ministère de l'Éducation nationale, faites de concert avec les autres associations, sont restées vaines : en effet, le concours est en relation directe avec le programme d'histoire de ces classes et ne peut être proposé aux élèves de seconde, qui seraient pourtant plus disponibles pour le préparer.

Le thème général du sujet est élaboré par le Jury national et rédigé par le Comité départemental du concours, où siègent nos déléguées, qui corrigent copies et travaux de groupe. Des prix sont distribués au niveau des départements, qui adressent les deux meilleurs travaux au Jury national où Paulette Charpentier et Jacqueline Fleury représentent l'A.D.I.R. Ces éliminatoires entraînent de longs délais. Comme vous l'avait dit Kaky lors de notre dernière assemblée générale, ce sont les prix du concours 1985, concours qui portait sur la déportation, qui ont été remis le 6 mai dernier à Paris aux 18 lauréats (sept pour les terminales, 5 pour les 3^e, 6 aux travaux collectifs), auxquels s'ajoutaient 29 mentions. Les récompenses sont d'importance : un séjour de trois jours à Paris est offert par le ministère de l'Éducation nationale aux lauréats, à leurs professeurs et à des représentants des "mentionnés". Pendant ces trois journées, occupées par des visites culturelles et même créatives, ensemble ils se sont rendus au Mont-Valérien avant la distribution solennelle des prix par le ministre de l'Éducation nationale, M. René Monory, et en présence du Jury national, présidé par M. Louis François, inspecteur général honoraire, ancien

déporté. Le lendemain, sous la présidence de M. Bailly, des C.V.R., les associations membres du jury les ont reçus à leur tour : dans une atmosphère plus décontractée, nouvelle distribution de livres offerts par les associations aux élèves et aussi à leurs professeurs tout surpris. Une tombola a réparti entre les gagnants des voyages offerts par Air-France, Air-Inter et U.T.A. et l'après-midi s'est terminé autour d'un buffet favorisant de longs échanges entre élèves, professeurs et témoins.

Le concours 1986 portait pour les classes de troisième sur les diverses formes de la Résistance intérieure (réseaux, mouvements, maquis). Il avait incité les participants à étudier l'histoire de leur région, à visiter les monuments commémoratifs, à retracer ainsi leur histoire locale sous l'occupation. Cette initiative pourrait être poursuivie au long des années ; il me semblerait judicieux d'organiser à l'occasion de la remise des prix départementaux une visite à ces "lieux de mémoire" trop souvent ignorés des jeunes.

Le concours 1987 qui doit avoir lieu dans quelques jours a pour thème la presse clandestine. C'est aussi un sujet très concret, qui a peut-être entraîné certaines de nos conférencières volontaires à renforcer leur documentation. Travail, certes, mais satisfaction aussi car les exposés devant les élèves et leurs professeurs, les questions que posent les auditeurs, sont le plus souvent une source d'enrichissement. C'est à l'assemblée générale de l'année prochaine que je ferai le point sur les concours 1986 et 1987.

Notre nouveau ministre

L'année dernière l'assemblée générale avait été avancée en raison des élections, celles-ci ont amené un changement de notre ministre de tutelle. Dès sa prise de fonction, M. Georges Fontès, a exprimé le désir de prendre contact avec notre association et de maintenir les bonnes relations que l'A.D.I.R. a toujours eues avec le ministre des Anciens Combattants. Le 13 mai dernier, M. Georges Fontès a reçu notre présidente, notre trésorière et moi-même. Nous avons pu lui faire part de notre souci de voir se poursuivre les travaux entrepris sous l'égide de son prédécesseur et menés à bien par l'équipe animée par M. Serge Barcellini : entre autres le relevé presque achevé des plaques et monuments concernant la guerre de 1939-45, l'entretien et le prêt de l'exposition itinérante élaborée par quatorze associations d'anciens résistants, déportés et internés "Il y a 40 ans... la Résistance". Ce titre a été actualisé, en mai dernier, par l'ajout de la mention "réalisé à Paris en 1980", au cours d'une réunion présidée par M. Serge Barcellini, dans le cadre de la Direction des Statuts et de l'Information historique. Au cours de cette réunion a également été rédigé le contrat qui lie le ministère des Anciens Combattants aux associations concernant cette exposition, qui est toujours à la disposition des municipalités et des collectivités qui la demandent.

Outre cette exposition, dont Jacqueline Souchère a été l'instigatrice avec M. Louis Picot, de l'A.N.A.C.R., l'A.D.I.R. a particulièrement à cœur de promouvoir le livre collectif *Les Chambres à gaz, secret d'État*, publié par les Éditions de Minuit en 1984. Il continue à se vendre, même si c'est maintenant à un rythme réduit. Il est devenu l'ouvrage de référence sur ce terrible sujet, périodiquement remis en question par des personnalités ou des groupes aux intentions troubles. Je vous en reparlerai.

Au 31 décembre 1986, 6 000 exemplaires avaient été vendus, dont 3 700 en librairie et 2 350 par les associations d'anciens déportés. En Autriche et en Allemagne où ce livre était sorti en 1983 — et réédité en livre de poche en 1985 —, 3 625 exemplaires avaient été vendus au 30 juin 1986.

Une maison d'édition américaine, Holocaust Publications, a acheté les droits de traduction à l'éditeur allemand et a terminé la première mouture en langue américaine. Une mise au point est encore nécessaire avant la publication.

En juin prochain, *Les Chambres à gaz, secret d'État* doit sortir en livre de poche aux Éditions du Seuil, dans la collection Points-Histoire. L'ouvrage sera augmenté d'un index de noms propres et coûtera moins de 40 francs. Les établissements d'enseignement et les étudiants pourront ainsi l'acquérir plus facilement.

Lutte contre la désinformation

L'ASSAG (Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste), où l'A.D.I.R. est représentée par Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Anise Postel-Vinay et Germaine Tillion, a aussi le projet de publier l'année prochaine un petit livre de vulgarisation sur le même sujet, mais qui ne relaterait les assassinats par gaz que pour les camps de Mauthausen, de Struthof et de Ravensbrück, nombre d'informations importantes les concernant n'ayant pu trouver place dans l'étude générale des *Chambres à gaz, secret d'État*. Ce livre, auquel l'A.D.I.R. a apporté son appui dès le début de son élaboration a été diffusé par de si nombreuses camarades qu'il m'est impossible de les nommer. Bravo et merci à toutes.

Tant en France qu'en Suisse, des camarades ont veillé à ne pas laisser sans réponse les déclarations mensongères des négateurs du crime national-socialiste. Manou Kellerer, Noëlla Rouget, Germaine Tillion, Anise Postel-Vinay sont intervenues publiquement dans cette campagne de désinformation. *Voix et Visages* (juil.-oct. 1986) vous a tenues au courant de ces interventions au moment des affaires Roques et Paschoud.

J'ajouterais que le numéro d'avril-juin 1986 de la *Revue du Centre de Documentation juive contemporaine* dresse la liste d'un certain nombre de "falsificateurs de l'histoire", dans un article signé par Hélène Persitz et Georges Wellers. Il apparaît que ce mouvement "révisionniste" a des ramifications internationales et trouve des supports auprès de professeurs aux États-Unis dans cinq universités, au Canada, en Australie, en Suède, en Suisse et, nous le savons, en France où livres et tracts continuent d'être publiés et risquent de jeter le trouble dans l'esprit de certains jeunes. En Allemagne également, où une violente controverse entre historiens sur la spécificité des crimes nazis est depuis quelques mois exposée au grand public. Des spécialistes français préparent des publications sur ce sujet dont je pourrai mieux vous rendre compte l'an prochain.

C'est moins dramatiquement que d'autres manifestations ont contribué, depuis un an, à la restitution de l'histoire 1939-45.

Trois colloques méritent d'être signalés ; à l'un, intitulé "1941, année charnière" qui s'est tenu en mai dernier à l'occasion du 45^e anniversaire, Germaine Tillion a présenté une courte histoire du réseau du Musée de l'Homme qui

doit paraître dans les *Actes* de ce colloque ; pour le 40^e anniversaire du procès de Nuremberg, une autre rencontre entre historiens, juristes et témoins, a été organisée par la F.N.D.I.R.P., sous le patronage de l'UNESCO (voir *Voix et Visages* de nov.-déc. 1986) ; un troisième colloque, plus confidentiel, sous l'égide de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, à l'occasion du centenaire de la naissance de Marc Bloch, a rendu hommage à l'historien et au résistant, fusillé par les Allemands en juin 1944.

Les témoins de l'Histoire

Nos camarades de l'Amicale de Ravensbrück ont reçu, les 14 et 15 mai 1986, le Comité international de Ravensbrück où dix-sept pays étaient représentés, l'A.D.I.R. également. Le Musée de Ravensbrück s'est enrichi d'une salle française. Des dessins de France Audoul, Violette Lecoq, Jeannette L'Herminier y sont exposés.

Parmi les livres publiés sur ces sujets qui nous intéressent, notre association a reçu celui de Mireille Albrecht sur sa mère *Berthie* (Ed. Laffont) et celui de Marie-Claire Scamaroni *Mon frère Fred Scamaroni*. On peut citer aussi, œuvres d'historiens ou de vulgarisateurs consciencieux, *La Seconde Guerre mondiale* de Pierre Miquel (Fayard), histoire qui vient après celle d'Henri Michel parue aux P.U.F. en 1968. Henri Michel, qui fut secrétaire général puis président du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, est mort en juin dernier. Ce comité eut l'idée d'enregistrer des témoignages de résistants et de déportés dès leur retour, documents aujourd'hui très précieux. Deux ouvrages ont été publiés sur l'épuration, dont le septième tome de la *Grande Histoire des Français sous l'occupation* d'Henri Amouroux (Laffont), un sur *Les Catholiques français sous l'occupation* de Jacques Duquesne (Grasset). Les Éditions Ouest-France continuent de publier des histoires de la Résistance par région, telle celle de Charles Rickard *La Savoie dans la Résistance*. Plus près de nous, le *Milena* de Grete Buber-Neumann (Le Seuil) qu'Anise a si bien présenté au cours d'une émission d'"Apostrophes", a reçu le Grand Prix du livre étranger. Maisie Renault vient de faire rééditer son livre *La Grande Misère*, que vous trouverez bientôt en vente à l'A.D.I.R. Tous ces titres peuvent vous donner des idées pour le choix des livres à offrir aux lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation.

Pour compléter ce kaléidoscope français par une perspective plus large, je rappellerai qu'outre l'affaire Roques et l'affaire Paschoud, largement répercutées par les médias, celle de l'élection du président de la République autrichienne, Kurt Waldheim, a évoqué devant le grand public les crimes nazis en Grèce et en Yougoslavie. Le choix du Prix Nobel de la Paix, Elie Wiesel, a honoré les témoins porteurs de mémoire.

Un procès se poursuit à Jérusalem, mettant en cause un homme extradé des États-Unis en février 1986, le présumé John Demjanjuk qui était le plus cruel des bourreaux de Treblinka. Le Centre Simon Wiesenthal qui poursuit à Vienne les recherches sur les criminels nazis a communiqué au ministre australien des Affaires étrangères une liste de quarante personnes vivant actuellement en Australie soupçonnées d'être d'anciens S.S. Cent cinquante autres noms pourraient compléter cette première liste.

N'oublions pas que Klaus Barbie avait failli trouver refuge en Australie.

Le procès de Klaus Barbie, avons-nous appris la semaine dernière, s'ouvrira à Lyon le 11 mai prochain; les débats seront enregistrés pour l'histoire et les générations futures mais ne sera pas diffusé en direct, comme nous l'avons souhaité.

Je suis allée voir notre amie Lise Lesèvre, qui regrette de ne pas être parmi nous aujourd'hui, peu de jours après sa confrontation avec son bourreau. Dans le parloir de la prison de St-Joseph, assistée de ses avocats, Lise a déposé en présence de Barbie (assisté lui aussi de son avocat Jacques Vergès), du président de la Cour d'Assise, de l'avocat général venus de Paris. Barbie, ce jour-là, accepta de parler français, mais n'est intervenu que trois fois pour répéter : "Je n'ai jamais torturé de femme." Nous savons comment Lise, "la dame au turban rouge" comme l'appelaient ses compagnes de Montluc, est sortie de ses semaines d'interrogatoires ! Pour ma part, je crains que ce procès ne soit aussi pénible sur le

plan juridique que sur le plan humain. Il faut au moins espérer qu'il en restera des témoignages irréfutables et indélébiles.

Des prisons en France sous l'occupation nous ne parlons guère. Chacune avait ses caractéristiques qui ont largement varié selon les époques. Un chapitre leur est consacré dans *Les Françaises à Ravensbrück*. Sur Montluc, André Frossard a donné une interview à *Voix et Visages* (nov.-déc. 1983), à l'occasion de la réédition de son livre *La Maison des otages*.

Cette assemblée générale nous permet d'entamer toutes ensemble une enquête sur les différentes formes de captivité subies par les Résistants. Je vous invite vivement à collaborer à cette enquête en rapportant votre expérience, en posant des questions en rapport avec votre cas et les circonstances qui, à l'époque et peut-être même encore maintenant, vous ont paru inexplicables.

Auparavant nous allons écouter le rapport financier que Paulette Charpentier, notre trésorière va vous exposer.

RAPPORT FINANCIER (Exercice 1986)

Le budget de l'A.D.I.R. est de 604 330 F.

Notons tout de suite la différence à la baisse de 24 % par rapport à celui de 1985.

Nous allons voir pourquoi.

LES DÉPENSES

A. — Les dépenses "réelles"

B. — Les mouvements de fonds

A. — LES DÉPENSES "RÉELLES"

Au total 385 642 F inférieur de 3,5 %. Ce sont :

- 1) l'aide sociale,
- 2) les frais de fonctionnement,
- 3) le bulletin *Voix et Visages*,
- 4) les traitements et charges sociales.

Reprendons :

1) *L'aide sociale* : 118 000 F a augmenté de 5,5 %, soit 19 800 F.

Ce sont essentiellement des dons.

Il n'y a eu qu'un prêt de 4 000 F.

Les dons : 114 000 F. Ce n'est pas le nombre de camarades ainsi aidées qui augmente, mais le montant des dons majorés de 15 à 20 %. Nous les distribuons régulièrement en hiver et en été.

a) *Les dons d'hiver* : 46 500 F

Ils sont envoyés, soit en espèces, ou sous forme d'envois de chocolats ou de fleurs. Ce sont les cadeaux surprises du "Père Noël A.D.I.R." aux plus âgées, aux malades, aux isolées. Nous savons qu'ils sont reçus avec un grand plaisir.

b) *Les dons d'été* : 69 000 F

Ils sont semestriels pour 13 camarades et mensuels pour une 14^e.

Ils sont destinés à celles qui souvent ont été internées et, de ce fait, n'ont qu'une petite pension. C'est un complément sur lequel elles peuvent compter et que nous augmentons régulièrement chaque année.

Il y a trois ans, nous aidions ainsi 20 camarades; depuis, 6 sont mortes.

En 1987, deux nouveaux cas viennent de nous être soumis.

L'aide sociale se manifeste aussi par des visites des unes et des autres aux malades ou à celles qui sont en maisons de retraite, ce qui nécessite souvent de longs déplacements et qui s'accompagne toujours d'un cadeau.

2) *Les frais de fonctionnement* : 114 252 F, soit 5,5 % de moins.

Ils regroupent :

- a) les frais généraux à proprement parler,
- b) les dépenses diverses,
- c) les ristournes aux sections,
- d) les frais d'assemblée générale.

a) *Les frais généraux à proprement parler* : 60 000 F

Ceux qui sont habituels, comme le loyer, les fournitures de bureau, etc.

Signalons toutefois l'achat d'un photocopieur et d'un magnétoscope — coût 15 500 F — ainsi que la location d'une machine à timbrer, bien utile.

b) *Les dépenses diverses* : 14 194 F

Comme les achats de livres pour le Prix de la Résistance et la participation à la cérémonie de remise des prix, ainsi qu'à diverses autres cérémonies.

c) *Les ristournes aux sections* : 30 000 F, en hausse de 4 %, ce qui est bien.

Elles correspondent, en général, à la moitié des cotisations que vous verrez afin d'alimenter la caisse de votre délégue.

Le montant de la caisse des délégues dépend d'abord du nombre d'adhérentes, de leur générosité et aussi des charges qu'elles assurent. Certaines de ces caisses sont bien peu garnies. Nous les aidons. Aidez-les aussi.

d) *Les frais d'assemblée générale* : 10 000 F

Bien inférieurs de 8 100 F à l'année 1985.

3) *Voix et Visages* : 80 600 F

Inférieur de 16 677 F, ce qui correspond à la facture du bulletin de Noël qui n'a été envoyée qu'en janvier 1987.

Faut-il rappeler que ce bulletin est distribué gratuitement à toutes nos adhérentes, qu'il ne fait aucune publicité et qu'il paraît tous les deux mois environ. Les frais sont uniquement des frais de montage, de composition, d'impression et aussi d'expédition.

Notre imprimeur nous donne toute satisfaction. Quant à notre fidèle rédactrice, Jacqueline Rameil, je ne vous en parlerai pas pour ne pas gêner sa modestie, mais je sais bien ce que vous pensez toutes de son travail.

4) *Traitements et charges sociales* : 71 800 F

Soit 15 857 F de moins, qui correspondent au départ à la retraite en juin de notre chère M^{me} Messéan.

M^{me} Robin, depuis, assure seule le secrétariat à mi-temps avec la gentillesse et l'efficacité que tout le monde connaît.

Les frais représentent :

- le traitement net : 47 350 F,
- auquel il faut ajouter l'indemnité de transport et la taxe forfaitaire sur salaire,
- ainsi que les charges sociales de 27 500 F.

Rappelons ici le travail entièrement bénévole de Jacqueline Mella qui a mis à notre disposition sa compétence et son expérience de l'organisation, et cela depuis dix ans.

B. — MOUVEMENTS DE FONDS : 214 176 F

Je regroupe là :

a) *Avances et remboursements divers* : par exemple à l'occasion des repas d'Assemblée générale, de ceux de Besançon, etc.

b) 92 500 F. *Virement de caisse* du C.C.P. à la Banque.

Ajoutons le solde de caisse au 31.12.1986 : 4 511 F en espèces et aux C.C.P.

LES RECETTES

A. — Les recettes "réelles"

B. — Les mouvements de fonds

A. — LES RECETTES "RÉELLES" : 345 000 F

Inférieures de 27 %.

Ce sont :

- 1) les cotisations,
- 2) les dons,
- 3) les subventions,
- 4) les intérêts des valeurs.

Reprendons :

1) *Les cotisations* : 65 600 F, soit 2 000 F de plus.

Les cotisations rentrent de mieux en mieux. Fini le temps où un certain nombre d'adhérentes oubliaient de les régler. Je rappelle que le minimum est de 50 F, mais le maximum n'est pas fixé !... A chacune de juger ce qu'elle peut faire.

2) *Les dons* : 185 200 F, soit en baisse de près de 59 000 F. Nous allons voir pourquoi.

a) *Les Amis américains de l'A.D.I.R.* ont versé 60 000 F contre 135 000 F en deux dons

l'année dernière : l'un de 55 000 F d'un montant habituel, en un deuxième exceptionnel, en fin d'année, de 80 000 F, afin de couvrir des dépenses également exceptionnelles. Nous en reparlerons plus loin.

Cette année, ils nous ont fait un don habituel de 60 000 F, en augmentation de 5 000 F sur le premier don normal de 1985.

b) *Les Amis de l'A.D.I.R. France* : 78 650 F, en hausse de 42 800 F. Là, c'est le contraire. L'écart provient, d'une part, de cotisations appelées tardivement en 1985 et qui ont été portées à notre crédit début 1986 et, d'autre part, de l'augmentation, au cours de cet exercice, des dons des adhérents de cette société amie.

c) *Le fonds de solidarité* : 37 210 F, soit en baisse de 22 580 F. Il faut dire que le fonds avait été en 1985 en forte hausse, bénéficiant d'un don et d'un legs très généreux de camarades.

Cette année ; nous avons repris un rythme de croissance normal.

En 1981, ce fonds ne nous rapportait que 14 700 F, il n'a cessé depuis de progresser chaque année.

d) *Don de la Royal Air Force Escaping Society* : 9 320 F

C'est la deuxième fois, depuis 1984, que nous recevons un don de cette association anglaise d'aviateurs alliés tombés en France et rapatriés par les soins des réseaux d'évasion.

C'est très touchant de voir qu'ils ne nous ont pas oubliées.

3) *Les subventions* : 46 600 F, également en baisse de 27 800 F, ce qui s'explique par des subventions exceptionnelles en 1985.

- O.N.C. (solde 1985)	5 300 F
(acompte 1986)	3 400 F
- Conseil de Paris	21 500 F
- Conseil des Hauts-de-Seine	2 400 F
- Ministère des Anciens Combattants (subv. exceptionnelle)	14 000 F

Les subventions habituelles sont en légère hausse.

4) *L'intérêt des valeurs* : 47 482 F, contre 54 300 F. En baisse.

Notons le remboursement du solde d'un prêt fait il y a plusieurs années.

B. — LES MOUVEMENTS DE FONDS :

128 750 F

Ce sont, dans le sens inversé, ceux que nous avons vu dans les dépenses :

- a) avances et remboursements divers,
- b) virements de fonds du C.C.P. à la banque,
- c) annulation de deux chèques.

Ajoutons le *report du solde* au 31.12.1985 soit 35 397 F

Quant à notre *portefeuille* : 638 736 F, sa composition est inchangée : emprunts d'État et E.D.F. Son estimation est en hausse de 10 %. Il représente une année d'avance de fonctionnement

Notre budget 1986 a été exécuté en équilibre sans avoir à toucher à notre portefeuille et sans dons ou subventions exceptionnelles.

En conclusion

J'attire votre attention sur deux points :

Compte rendu financier au 31 décembre 1986

RECETTES

<i>Report solde au 31.12.1985</i>	35 397,39
<i>Cotisations</i>	65 591,12
<i>Dons</i>	
Amis américains de l'A.D.I.R.	60 000,00
Amis A.D.I.R. France	78 649,93
Fonds de solidarité	37 210,00
Royal Air Force Escaping Society	9 319,92
	185 179,85
<i>Subventions</i>	
O.N.C. (solde 1985)	5 300,00
O.N.C. (acompte 1986)	3 400,00
Conseil de Paris 1986	21 500,00
Conseil Hauts-de-Seine 1986	2 400,00
Ministère A.C. (subv. except.)	14 000,00
	46 600,00
<i>Recettes diverses</i>	
Intérêts des valeurs	47 472,45
Avances et remb. divers	128 757,77
Annulation 2 chèques	2 731,40
Virt. de C.C.P. à Banque	92 500,00
	271 461,62
<i>Remboursement de prêts</i>	100,00
	604 329,98
<i>Portefeuille</i>	
55 emprunts d'État 7 % janvier 73	468 655,00
30 emprunts d'État 8,80 % mai 77	38 662,80
20 E.D.F. 16,90 % mars 1982	131 418,00
	638 735,80

DÉPENSES

<i>Aide sociale</i>	118 001,75
Dons	114 001,75
Prêts	4 000,00
<i>Frais généraux</i>	
Loyer	1 000,00
Charges et assurances	4 107,07
Fournitures de bureau	7 646,63
Frais de poste	8 979,48
Téléphone	7 896,30
Entretien	5 128,43
Taxe d'habitation	1 210,00
Frais de garde titres	1 113,36
Pourboires et divers	1 443,40
Frais de dépl. et de mission	2 516,00
Documentation	104,00
Achat photocopieur - magnétophone	15 474,51
Location machine à timbrer	2 825,05
Frais réception	867,82
	60 312,05
<i>Dépenses diverses</i>	14 194,36
<i>Ristournes sections</i>	29 820,00
<i>Assemblée générale 1986</i>	10 926,15
	10 926,15
<i>Bulletin "Voix et Visages</i>	80 607,72
<i>Avances et remb. divers</i>	
Mouvement de fonds divers	121 676,26
Virt. C.C.P. et caisse à banque	92 500,00
	214 176,26
<i>Trait. + charges sociales</i>	71 780,39
<i>En caisse en 31.12.1986</i>	
Espèces	942,07
Banque	— 2 355,12*
C.C.P.	5 924,35
	4 511,30
	604 329,98

(*) Pour mémoire — ce total comprend une somme de 25 000 F versée à titre d'avance pour règlement de frais d'obsèques.

1) Si le budget de l'A.D.I.R. est inférieur de 24 % à celui de 1985, c'est parce que ce dernier correspond au 40^e anniversaire de la libération des camps, que nous avons eu à cœur de fêter dignement et auquel nous avons associé des camarades étrangères venues pour cela. Ce qui a entraîné des frais inhabituels. Mais à dépenses exceptionnelles recettes exceptionnelles.

C'est ce qu'ont compris nos "supporters", c'est-à-dire : les Amis américains et les Amis français de l'A.D.I.R. ainsi que le ministère des Anciens Combattants qui nous ont envoyé dons et subventions supplémentaires pour y faire face.

Nous leur sommes infiniment reconnaissantes du soutien qu'ils nous apportent avec autant de générosité que de fidélité.

J'ajouterais que si nous nous référions à l'année 1984, au lieu de l'année 1985 qui fut exceptionnelle, nous voyons que notre budget a progressé normalement.

2) En ce qui concerne le fonds de solidarité, nous avons même remarqué qu'il tient une place non négligeable dans la liste des donateurs. Il est alimenté par vous, chères camarades, tout le monde en est conscient et fier.

Le montant de vos dons diffère beaucoup, il va de 100 F à 10 000 F voire même plus.

Sachez que chacun d'entre eux nous touche infiniment car il est le reflet de la solidarité qui nous anime toutes.

Je termine en souhaitant que vous puissiez continuer longtemps votre action, là où vous êtes, en faveur de nos objectifs communs.

Je vous remercie.

GENEVIÈVE : "Je remercie en votre nom à toutes, vos applaudissements d'ailleurs le disent, Miarka et Paulette pour leurs deux rapports si intéressants, si nourris et si variés chaque fois; c'est une grosse affaire, vous savez, recommander chaque année et ne pas dire toujours la même chose, mais ce qui reste semblable d'une année à l'autre, ce sont les efforts que vous accomplissez toutes, et comme Paulette a eu raison de vous en remercier !

"Je vais maintenant demander aux commissaires aux comptes de vous lire leur rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Exercice 1986)

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier nous avons examiné le compte de gestion établi par notre association pour l'année 1986.

Il appartiendra à notre trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'association et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par notre association et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibles en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report, nous ont été justifiées ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la dotation statutaire ont été déterminés conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme, et que, d'autre part, ces dépenses avaient été correctement classées dans le compte de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels nous avons procédé, que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité et nous estimons que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

Après avoir remercié Henriette Sens et Danielle Desclaux-Boéri, Geneviève annonce le départ proche de M^{me} Robin, notre secrétaire, qui va suivre son mari, nommé en Bretagne. "C'est avec un profond regret que nous la voyons partir, et je crois pouvoir dire qu'elle éprouve le même regret elle aussi (*Applaudissements*). Nous avons tellement apprécié son concours intelligent et dévoué, sa gentillesse, cette manière qu'elle a eu d'entrer dans notre association, sans compter sa compétence professionnelle que nous avons beaucoup admirée. Elle va être remplacée par M^{me} Huré, que je vous présente et qui va travailler avec M^{me} Robin jusqu'en mai, ce qui va lui permettre de connaître l'A.D.I.R.

"Nous aurions voulu fêter ensemble Jacqueline Mella. Voici dix ans qu'elle s'est mise généreusement au service de l'A.D.I.R. Nous aurions voulu profiter de cette assemblée pour lui dire notre reconnaissance. Malheureusement elle est retenue chez elle par un accroc de santé. Alors je propose tout simplement que, dans la journée nous lui fassions envoyer un bouquet de fleurs en témoignage de notre gratitude pour son dévouement."

GENEVIÈVE ANTHONIOZ, après avoir fait voter les rapports moral, financier et des commissaires aux comptes, qui sont adoptés à l'unanimité, fait réélire Danielle Desclaux-Boéri et Henriette Sens comme commissaires aux comptes pour 1987. Elle donne la parole à Jacqueline Rameil qui a passé la plus grande partie de sa captivité dans des prisons en Allemagne et a pris la responsabilité de cette partie de la réunion. Pendant ce temps a lieu le ramassage des bulletins de vote : six membres du conseil sont rééligibles, pas de nouvelles candidatures.

Intervention de J. Rameil

Mes chères camarades,

Comme Geneviève vient de vous le rappeler, le thème de notre assemblée générale porte cette année sur les prisons et ce qu'on a appelé les "forteresses", dans lesquelles nombre de nos camarades sont passées durant leur captivité.

Nous nous sommes souvent demandé pourquoi on nous avait envoyées en Allemagne dans des prisons alors que d'autres allaient dans des camps et surtout pourquoi on nous avait fait changer de prison si souvent. Certaines ont connu ainsi cinq, six prisons. L'une de nos camarades, Sarah Rosier a battu un record dans ce domaine car elle en a connu quinze !

Nous nous sommes demandé aussi ce que voulait dire l'appellation N.N. Personnellement, d'ailleurs, je n'ai su que j'étais N.N. qu'à Ravensbrück, c'est-à-dire fin 1944. Là,

mes camarades m'ont appris qu'étant N.N. je ne devais recevoir ni lettres, ni paquets — ça je m'en étais déjà aperçue — et aussi que je ne devais jamais sortir du camp, même pour une corvée.

Mais j'ignorais toujours que ce sigle N.N. venait d'un décret voulu par Hitler et signé par Keitel en décembre 1941, ayant pour but de décourager la Résistance en faisant disparaître ses éléments dans "la nuit et le brouillard" sans qu'on sache ce qu'ils étaient devenus et qu'on en fasse des martyrs. A cet égard j'ai appris qu'Hitler était obsédé par le souvenir d'Edith Cavell, cette infirmière anglaise fusillée en Belgique en 1915.

C'est seulement en 1981 que deux ouvrages importants ont permis de faire le point sur ce fameux décret. L'un est le gros livre de deux historiens polonais, Karol Jonca et Alfred Konieczny, *Nuit et Brouillard*, qui a paru, traduit en français par les soins de l'association Souvenir de la Déportation NN. Le second est l'étude de 400 pages faite par l'abbé de La Martinière, *Nacht und Nebel à Hinzert*. Nous avons rendu compte de ces deux ouvrages dans notre bulletin d'octobre 1981.

Si nous avons invité l'abbé de La Martinière et s'il nous a fait l'amitié de venir, c'est qu'en cette matière il est un véritable spécialiste, étant témoin autant qu'historien.

Arrêté le 12 mai 1942 à Gien, dans le Loiret, il connaît d'abord la prison d'Orléans, puis celle de Fresnes. Le 11 juillet, il est envoyé en Allemagne, à Hinzert, un camp abominable où les S.S. se sont montrés particulièrement cruels. Battus à mort et torturés pour des vétilles, la moitié des Français qui y sont passés n'en sont pas revenus.

En septembre 1942, on le transfère à la prison de Wittlich, en 1943 à celle de Breslau, en 1944 à Schweidnitz. De là, transport à Dachau, d'où, complètement épousseté, il échoue à l'hôpital de Meinau.

Rentré en France fin mai 1945, il a voulu connaître le mécanisme infernal dont nos vies ont été le jouet et il a commencé par rechercher la façon dont avait évolué de 1941 à 1945 le système judiciaire allemand. Le fruit de ses travaux est une monographie intitulée *Le Décret et la procédure Nacht und Nebel* dont la lecture est passionnante et qui répond à presque toutes nos questions : Pourquoi les unes en prison, les autres dans un camp ?

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANCAISES et FRANÇAIS

LE 8 MAI

ACHETEZ LE

BLEUET de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VIEUVES - ORPHELINS
et ASCENDANTS

Pourquoi ces déplacements de prison en prison ? Pourquoi l'envoi final dans un camp ? Et pourquoi certaines ont-elles échappé à cette dernière épreuve ?

N'hésitez pas, mes chères camarades, à poser toutes ces questions, et d'autres, à l'abbé de La Martinière. Il est venu pour cela, par

amitié et par fidélité à l'idéal pour lequel les résistants ont combattu et donné leur vie.

Les travaux qu'il a menés avec succès pendant des années pour que nos morts ne soient pas oubliés sont d'un intérêt considérable pour l'histoire, comme vous allez le voir.

Je lui laisse la parole.

Exposé de l'abbé de La Martinière

Votre présidente m'a demandé de vous expliquer, en 25 minutes, "comment a évolué, de 1941 à 1945, le système des tribunaux et des prisons", en Allemagne nazie, pour les résistantes françaises...

J'essaie de me représenter les questions que vous pouvez vous poser...

1) "Certaines d'entre vous ont fait de longs séjours en prison en Allemagne, alors que d'autres allaient directement à Ravensbrück. Pourquoi cette différence ?"

Réponse : La répression a été exercée par deux pouvoirs distincts, et même concurrents : le pouvoir militaire et le pouvoir policier. Le premier envoie en prison, le second en camp de concentration.

Le pouvoir militaire, c'est le *Befehlshaber in Frankreich*, personnalisé par Otto von Stulpnagel, puis par son cousin Heinrich von Stulpnagel. Attention. Pour le Nord et le Pas-de-Calais c'est un autre commandement militaire le *Befehlshaber in Belgium*. Ce pouvoir dispose de la Feldgendarmerie, d'une police militaire, la *Geheimfeldpolizei* (pendant un temps, 6 000 hommes), de prisons réquisitionnées, de tribunaux militaires (V.G. celui du Gross Paris). Il a aussi à sa disposition l'*Abwehr*, un puissant service de contre-espionnage, très secret.

1^{er} cas : les femmes condamnées en France par un tribunal militaire vont exécuter leur peine en Allemagne. Certaines reviendront. Elles peuvent écrire à leur famille.

Louise Woirgny, première condamnée à mort en France, le 30 juillet 1941, est graciée par Hitler, qui ordonne son transfert en Allemagne et son isolement du monde extérieur. D'autres condamnées à mort en France, communistes, seront exécutées en Allemagne, comme Émilienne Mophy, d'Arras.

2^e cas : les opérations de l'*Abwehr* : *Porto*, vaste coup de filet en octobre 1941, répartition entre plusieurs prisons d'Allemagne en décembre 1941 (*Hector, St-Jacques*).

Continent, déportation en avril-juin 1942 à Sarrebruck, de Combat zone occupée. Le mouvement *Alliance* sera lui aussi une des cibles de l'*Abwehr* (section de Dijon),

3^e cas : la procédure *Nacht und Nebel*, Nuit et Brouillard.

sujetion humiliante imposée progressivement à l'armée par la police sera probablement le motif principal de l'attentat du 20 juillet 1944 dirigé contre la personne d'Hitler et plus encore contre un pouvoir arbitraire, contraire aux traditions légalistes, autoritaires et hiérarchiques de l'armée allemande.

"J'espère avoir répondu à cette question : pourquoi les unes en prison, les autres en camps de concentration.

"Deuxième question, nous avons été ballottées de prison en prison pendant des mois, des années. A quoi pouvait rimer cette valse ininterrompue ? Cela rimait à l'esprit méthodique des Allemands. L'organisation pénitentiaire allemande est une mécanique bien réglée et, dans le cadre de cette administration, la procédure s'applique à beaucoup de gens et à des gens très divers. Je pense, au total, à 7 ou 8 000 personnes, sensiblement plus que les chiffres donnés par les historiens.

"Pour les seuls Français, j'ai établi environ 5 400 fiches individuelles, dont 900 de femmes, sans compter les Belges, les Hollandaises et les Norvégiennes. Il y a des prisons communes aux Françaises de la région du Nord et aux Belges. Celles de la région rhénane sont presque toutes envoyées, en septembre 1943, pour des raisons de sécurité, dans la région silésienne, aujourd'hui polonaise. Vous avez connu successivement des prisons d'attente, des prisons de police, puis des prisons de prévention pendant que se poursuit l'instruction judiciaire, des prisons de tribunal quelques semaines avant le jugement et autant à la suite du jugement. Ensuite des prisons de peine, *Gefangnis* pour les peines de prison simple, *Zuchthaus* pour les peines de réclusion criminelle. Vous voyez que c'est très compliqué.

"Enfin il y a les prisons de passage où on séjourne 24 heures, 8 jours, un mois, parfois plus, au cours d'un transport. J'ai établi 100 dossiers de prisons d'Allemagne, mais j'ai manqué d'informations pour 20 à 30 prisons de plus, ayant toutes contenues à un moment ou à un autre des déportées N.N.

"Quels sont ces tribunaux autour desquels tournait la valse de prison en prison. Pour les cas estimés au départ les moins graves, (ce qui n'empêchera pas qu'il y ait des condamnations à mort) c'est le *Sondergericht*, le tribunal spécial de Cologne pendant la première période, celui de Breslau, en Basse-Silésie, pour la deuxième période. Pour les Françaises du Nord et du Pas-de-Calais (je pense qu'il y en a parmi vous), c'est le tribunal d'Essen dans la première période, celui d'Oppeln dans la deuxième. Quatre tribunaux pour les cas ordinaires. Pour les cas jugés plus graves, avec 50 % de condamnations à mort, c'est le *Volksgericht*, le tribunal du peuple, qui siège en des villes diverses.

"Que se passera-t-il pour les condamnées à mort ? Après avoir attendu la réponse à leur recours en grâce, elles vont apprendre au bout de deux ou trois mois que leur exécution est reportée. En fait, elles ne seront jamais exécutées. Hitler ne veut pas qu'on exécute de femmes, mais il est interdit de leur dire, si bien qu'elles vivront indéfiniment dans l'attente de voir un beau matin pénétrer dans leur cellule les gens qui vont les conduire à la guillotine. Quant aux communistes, elles y passeront, de même que les juives. Je veux citer trois d'entre elles : Andrée Heu, Solange Vigneron, Marie-Rose Birgy. J'ai compté à



L'abbé de La Martinière exposant l'évolution de la répression nazie

peu près 35 femmes condamnées à mort parmi les N.N.

"Troisième interrogation supposée vous venir à l'esprit : nous étions soumises à une procédure judiciaire, jugées ou nous attendant à l'être, destinées à rester en prison jusqu'à la fin de la guerre. Alors comment se fait-il qu'un beau jour on nous ait expédiées à Ravensbrück ? Deux réponses suivant la date de votre envoi à Ravensbrück :

1) Avant septembre 1944, les ordonnances d'application du décret N.N. stipulaient que si vous étiez reconnues non coupables, soit par jugement, soit simplement sur examen du dossier, eh bien ! la justice vous remettait à la police et la police s'empressait de vous envoyer en camp de concentration. Cela paraît complètement illogique, mais c'est la logique de la procédure N.N. : les innocents en camps de concentration. Il y a eu des femmes condamnées à des peines de courtes durées qui, une fois leur peine purgée, mettions deux ans, étaient remises à la police qui les envoyait à Ravensbrück. C'est le cas, par exemple de Marthe Delpiroux, arrivée à Ravensbrück bien avant les grands convois, qui a donc souffert beaucoup plus longtemps et qui est morte des suites de sa déportation. C'était une femme merveilleuse.

2) A partir de septembre 1944, là c'est une tout autre histoire. En août 1944, l'affondrement du III^e Reich est imminent. Les bombardements, la raréfaction des produits alimentaires, la mobilisation de nombreux éléments du personnel de justice, la désorganisation des transports paralyse peu à peu le fonctionnement des tribunaux et des prisons. A la suite du décret *Terreur et Sabotage* du 18 août 1944, l'OKW, l'Etat-major général, décide l'abrogation de la procédure N.N. et ordonne que tous les ressortissants jugés, non jugés, coupables ou non coupables soient remis à la police (entendez jetés en camps de concentration).

"C'est ainsi que dès octobre mais surtout en novembre décembre, puis janvier 1944, les prisons de Breslau, de Cottbus, de Jauer, etc., vont se vider au profit de Ravensbrück. Vous y arrivez avec un organisme déjà profondément débilité et c'est parfois une hécatombe. Je vous donne un exemple : le convoi de 121 femmes et deux enfants, arrivé de Jauer le 24 janvier 1945 connaîtra un taux de mortalité de presque 70 % en trois mois. Calculé au taux annuel, cela donne 280 %.

"Quatrième interrogation et la dernière : puisque l'ordre était donné de nous envoyer toutes à Ravensbrück, comment se fait-il que certaines d'entre nous n'y soient pas allées ? Cette question, je me la pose comme vous parce qu'aucun document n'en donne la réponse. Des directeurs de prison ont demandé des dérogations aux procureurs généraux dont ils dépendaient, en raison des supplications qu'ils recevaient des firmes industrielles, Siemens, Krupp et autres, aux abois par manque de main-d'œuvre. Ils n'eurent pas gain de cause, et pourtant les consignes ne furent que partiellement exécutées. Pourquoi ?

"La fermeture des ateliers paraissait impensable au moment où l'effort de guerre prenait une importance aiguë. En outre, les communications étaient désorganisées, la poste fonctionnait très mal et même le téléphone... J'avance deux hypothèses : à partir du moment où les Allemands ne croient plus à la victoire, commencent à douter et parfois même à se

réjouir de la prochaine défaite, il y a un relâchement général et, dans l'administration pénitentiaire, une sorte de honte d'abandonner son travail à une police abhorrée.

"Deuxième hypothèse : pourquoi pas une réaction humanitaire des directeurs de prison, de quelques-uns d'entre eux du moins, dont la sévérité affichée masquait une certaine pitié. Je pourrais vous en citer qui, sachant ce que signifiait une remise à la police, l'ont évitée ou retardée le plus possible.

"Toujours est-il que quelques centaines de femmes N.N. n'iront pas à Ravensbrück. Seulement voilà, les armées soviétiques avancent, il faut évacuer les prisons en catastrophe et cela se fait dans des conditions dramatiques, avec la peur de se trouver devant le dilemme suivant : il est interdit sous peine des sanctions les plus graves de laisser des N.N. vivantes aux mains de l'ennemi. Alors, si on les garde dans les prisons, qu'est-ce qu'on va en faire ?

"Les massacer ? Cela s'est fait à Sonnenburg, mais pas ailleurs à ma connaissance. Alors on évacue. Un exemple, à Jauer, 200 femmes à pied dans la neige avec des chaussures de ville, une couverture trempée sur le dos. J'ai fait une étude de 150 pages sur cette évacuation et j'ai été stupéfait du nombre relativement restreint de décès. Il y en aurait eu beaucoup plus chez les hommes. Vous étiez peut-être plus épousées, mais vous aviez plus de ressort. Par contre, que d'évasions ! Les gardiennes médusées, disaient : "Ces Françaises, elles nous filent entre les mains comme des anguilles."

"Voyez-vous c'est cela qui est intéressant, beaucoup plus que le mécanisme que je viens de décrire, qui était nécessaire comme point de repère. Ce que est intéressant, c'est la manière dont ce mécanisme a été vécu, enduré et souvent neutralisé à force de débrouillardise, de ténacité, de solidarité et surtout de foi. Ce serait fausser les choses que de présenter la déportation sous un aspect purement négatif. Il faut au contraire mettre en relief la victoire de l'esprit sur la force matérielle qui tendait à vous écraser. C'est pourquoi je veux terminer par quelques lignes d'une lettre de l'une d'entre vous, reçue il y a une vingtaine d'années :

"C'est vrai, il y a beaucoup de cendres, mais il n'est point besoin de souffler très fort pour raviver ces instants si longs et si courts, et si merveilleux, de cette captivité où nous avons connu le pire et le meilleur, je devrais dire le sublime. Il y aurait tant de tableaux à brosser de cette vie si intense où nous avons plongé dans des abîmes, mais aussi gravi des sommets. Rien ne pourra en effacer le souvenir."

"J'ajouterais ces quelques lignes : plus que le souvenir je voudrais ajouter l'empreinte dont toute votre vie, depuis ce temps, encore maintenant et jusqu'au bout, restera marquée." (Applaudissements).

Le débat

Le débat n'évolue pas exactement comme nous le pensions. L'abbé de La Martinière a si bien deviné les interrogations auxquelles nous nous heurtions, qu'il y a donné des réponses aussi satisfaisantes que passionnantes. De sorte qu'il y aura peu de questions nouvelles. En revanche, nos camarades veulent nous faire partager leur expérience, elles veulent faire connaître leurs épreuves et leurs combats. Elles les ont exprimés dans des récits qu'il est impossible de transcrire ici in extenso. Aussi,

pour rester dans les limites du thème fixé, donnerons-nous la première place dans ce compte rendu au chapitre des prisons et réservons-nous les documents en notre possession pour d'autres études.

Il y a prison et prison, c'est ce qui ressort des témoignages que nous allons entendre, les différences découlant presque toujours de l'évolution du système judiciaire nazi que nous venons de voir décrire minutieusement. Il y a la prison que certaines d'entre nous, des condamnées à mort entre autres, ont eu la chance de connaître et qui ressemblait à tout ce à quoi on pouvait s'attendre. La solitude, l'ennui, les moments de découragement, les bombardements, parfois terrifiants, surtout quand la prison dans laquelle on se trouvait était déjà à moitié démolie, les fers aux mains pendant trois mois ou plus, la perspective d'une exécution peut-être proche, c'était pénible, certes, mais ce n'était pas déshonorant ni épaisant.

"Jamais nos visages n'ont revêtu le masque du désespoir, affirme Marguerite Plancherel... Sept mois d'attente, les plus durs de ma vie, certainement les plus riches."

Mais la prison que d'autres ont connue, en particulier les condamnées aux travaux forcés, c'était tout différent. Cela pouvait être un grenier glacial ou un baraquement sordide où sur une demi-paillasse on essayait, le ventre creux, de trouver quelques heures de sommeil après douze heures d'un travail harassant, ou dangereux, ou les deux, sous la férule d'un *Meister* hostile, avec interdiction de se rendre aux toilettes (Madeleine Comment).

Celles qui tentaient de refuser le travail se retrouvaient au cachot, sans lumière, sans couverture, sans paillasse et ration réduite de moitié.

Il y a celles qui, comme Marcelle Sélingue, ont particulièrement souffert de la solitude, ne voyant âme qui vive pendant des mois, pas même la personne qui leur apportait à manger, qu'on n'avait pas le droit de regarder. Elles semblent en avoir été plus marquées que des brutalités de leurs interrogatoires. Léa Douheret garde un très mauvais souvenir de cette solitude, tout en reconnaissant que la vie dans les camps était bien pire.

A l'inverse, tient à faire remarquer Chantal Benoît-Lucy, on pouvait déplorer de ne pas être seule quand on se trouvait comme elle avec des "droits communs" antipathiques, s'amusant à choquer par leur langage et leurs gestes indécentes une jeune fille élevée dans une famille honorable et ignorante de ces turpitudes.

Des personnages familiers des prisons, ce sont les aumôniers, auxquels il valait mieux ne pas se confesser "à fond" par prudence nous dit l'abbé de La Martinière, mais dont la majorité ont été d'un grand dévouement. Et il cite l'un d'eux, le père Bars, à Wittlich, qui donnait son pain aux détenus.

Une voix, du fond de la salle approuve. Celle qui parle raconte qu'elle a demandé à cet aumônier comment il avait pu leur faire des sermons en français (pleins d'espoir et de sous-entendus, qui plus est) alors qu'il ne connaissait pas notre langue. Il a répondu : "C'était M. de La Martinière qui me les faisait. Moi, je les apprenait par cœur." (Rires).

Un autre, le père Marchang, dit Marcelle Sélingue, avait travaillé son français pour pouvoir leur dire la messe et surtout chanter des cantiques. Il claironnait — non sans risques : "Sauvez, sauvez la France, au nom du Sacré-Cœur."

Marie-Suzanne Binétruy demande si l'on a pu retrouver les archives des prisons allemandes. L'abbé de La Martinière lui répond que l'ordre avait été donné de les détruire mais qu'il n'a pas été exécuté. On les trouve soit dans les archives de la R.F.A. à Coblenz, soit dans celles de la R.D.A. à Potsdam, soit sous forme de copies au Service national de recherches d'Arolsen, qui compte plus de 5 millions de fiches.

Maintenant nous allons sortir des prisons, si l'on peut dire, car nos camarades tiennent à aborder d'autres sujets. Germaine Distel et Suzette Thiam attirent notre attention sur l'annexion de l'Alsace et de la Moselle, le régime nazi instauré, la langue française interdite, l'incorporation de force des fils et des maris dans l'armée allemande, la juridiction du vainqueur imposée.

On reparle des camps, Ravensbrück, Mauthausen, les femmes, envoyées dans ce dernier camp, nous révèle l'abbé, étant vouées à l'extermination. On reparle des petites parachutistes, qui étaient, en fait, des radios appartenant à l'armée régulière. Geneviève demande à l'abbé de La Martinière par qui, à son sens, leur exécution a pu être décidée. Il n'y a pas eu de jugement à Ravensbrück. L'abbé

répond qu'il n'est pas historien des camps et qu'il n'a d'informations que celles qu'il a cherchées parce qu'il s'agissait de N.N. ayant été dans des prisons.

Germaine Tillion lui demande la date de la confiscation par la police de la théorie N.N. Date incertaine. Celle du premier convoi de femmes N.N.? Elles sont arrivées à Trèves le 1^{er} mai 1942, venant de Metz, répond l'abbé. C'étaient celles de Jœuf.

Si intéressants que soient ces échanges, nous devons les arrêter là. Notre présidente remercie l'abbé de La Martinière et insiste à nouveau pour que celles qui ont parlé comme celles qui ne l'ont pas fait veuillent bien transmettre leur récit à l'A.D.I.R. "Nous constituons des archives, dit-elle, nous espérons décider un jeune universitaire à s'intéresser aux prisons d'Allemagne et, avec notre aide et celle de l'abbé de La Martinière, à poursuivre le travail d'historien que nous avons commencé et qui ne pouvait être qu'amorcé aujourd'hui."

Il est temps de se rendre à l'Arc de Triomphe. Geneviève et Jeannette L'Herminier vont ranimer la Flamme ensemble. Trois de nos camarades, vont déposer la gerbe de l'A.D.I.R. Et ce sera les adieux, pardon ! les au revoir.

La journée aux Invalides

Le 5 mars, veille de notre assemblée, nous nous sommes retrouvées dans l'Eglise Saint-Louis pour nous y recueillir un moment avant de visiter l'Institution nationale. Le général de Galbert, gouverneur des Invalides nous a accueillies très simplement et chaleureusement, puis l'aumônier militaire, M. l'abbé Decogne, nous a donné quelques détails sur le magnifique édifice construit par Mansart et inauguré par Louis XIV en 1706. Il attire notre attention sur la glace qui sépare l'autel du Dôme, sous lequel se trouve le tombeau de Napoléon et ceux de nombreux maréchaux et généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi, dont Juin et Leclerc. La seule décoration est celle d'étendards pris à l'ennemi, ceux du moins qui n'ont pas été "récupérés" par les diverses troupes d'occupation de Paris.

Le clairon sonne l'appel aux morts en souvenir de toutes nos camarades disparues. Derrière notre drapeau nous nous dirigeons

vers les bâtiments de l'institut national. Ils sont très étendus. Heureusement, un capitaine et trois médecins nous y guideront et nous en profiterons pour aller voir les chambres de nos camarades qui y ont pris leur retraite et y sont très bien logées.

Nous visitons une partie des installations, la piscine, l'apothicairerie aux belles boiseries, sculptées par les invalides eux-mêmes, et aux précieuses faïences qui fut le domaine de Parmentier. Nous retrouvons ensuite le général de Galbert au centre de l'infirmerie. Il profite de l'occasion pour nous faire part d'un projet qui lui tient à cœur : ouvrir les portes aux handicapés non militaires. Il estime que les Invalides doivent élargir leur mission. Pour ce faire, il se propose de créer sous le grand jardin de la face nord, planté sur les anciens fossés, un grand centre de sport et d'information comprenant une salle omnisport, une piscine olympique, des installations comme du tir à l'arc, du

ski de fond pour aveugles, etc. Plus un restaurant avec parking où l'on pourra passer un moment de détente.

En notre nom à toutes, Geneviève remercie le général et tous ceux qui l'ont aidé à nous accueillir.

"Nous souhaitions cette visite qui nous a beaucoup intéressées, dit-elle, et nous sommes sensibles à la façon dont elle se déroule. Nous avons été touchées par l'accueil du général de Galbert et les paroles qu'il a prononcées à l'église. L'atmosphère de cette maison nous a frappées; les jeunes médecins qui nous ont accompagnées ont su nous montrer, les aménagements et nous faire participer à la vie de l'Institution. Nous nous rendons mieux compte de l'esprit dans lequel sont traités les invalides en respectant la dignité de chacun.

"Le général de Galbert a été lui aussi, très jeune, un résistant et, s'il n'a pas été déporté, c'est qu'il s'est évadé du train de transport.

"Le ministre des Anciens Combattants, M. Fontès, qui comptait venir, est retenu à Béziers. Il est représenté par notre chère amie M^{me} Raymond, son chef de cabinet, à qui je laisse la parole."

Le secrétaire d'État aux Anciens Combattants, nous dit M^{me} Raymond, qui sait qui vous êtes, ce que vous faites et avec quel cœur, m'a demandé à la fois de vous exprimer ses regrets de ne pas être parmi vous et d'être son porte-parole.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai accepté cette tâche avec joie puisque, dans cette assemblée, je ne vois que des visages familiers et amis, et n'entends, que des voix connues, pour reprendre le si beau titre de votre bulletin.

Le secrétaire d'État sait, et il m'a dit de vous le dire, quels ont été votre engagement dans les années noires et vos souffrances. Il a pour vous un immense respect et je n'hésite pas à le dire une grande affection.

Il sait aussi quelles sont vos inquiétudes face aux violences qui menacent la démocratie, les droits de l'homme. Il sait aussi que le racisme vous inquiète, comme il l'inquiète.

Il faut bien dire que si, sauf pour quelques nostalgiques la pseudo-ideologie du racisme est morte et n'a plus guère de défenseurs, les racistes sont toujours là, même s'ils ont changé de cible.

Les phrases négatives sont souvent plus dangereuses qu'une affirmation. Qui n'a pas entendu autour de soi : "Je ne suis pas raciste, mais..." Cela est plus éloquent qu'un long discours et cela rend d'autant plus difficile, hélas ! la lutte contre un ennemi sans visage qui se nourrit de rancœur et de rumeurs.

Le secrétaire d'État aux Anciens Combattants a tenu à ce que je vous fasse part de ces quelques réflexions qui sont pour lui autant de préoccupations. Mais il sait que, dans ce combat, il peut compter sur vous. Comme vous appartenez à la branche féminine de la Résistance et de la souffrance, vous y mettez peut-être plus de cœur et, en tout cas, autant de courage que celui qui fut le vôtre hier.

Les crimes contre l'humanité sont inexplicables. Il est juste que le tortionnaire Klaus Barbie soit traduit devant un tribunal. Il faut que la justice passe dans la sérénité. Il reste à souhaiter avec vous et avec toute la grande famille des résistants, des internés et des déportés, que ce procès ne soit que le procès d'un bourreau et non pas, par manœuvres et artifices, celui des victimes.

Après avoir remerciée M^{me} Raymond, Geneviève reprend la parole pour accueillir



Le général de Galbert présentant son projet



La salle des Boisseries, ancienne apothicairerie

nos hôtes, quelques-uns de ceux qui nous aident le plus :

"Le préfet directeur de l'O.N.A.C., M. Marcel Blanc, bien connu de nos camarades, qui ont apprécié la façon dont il a pris la mesure de tous les problèmes dans les villes où il se rend ;

"M. Monnet, secrétaire de l'Office départemental des Hauts-de-Seine, que nous sommes aussi heureuses de recevoir et qui nous aide par une subvention. Deux départements, d'ailleurs nous en donnent, comme le fait également le département des Yvelines.

"Nous recevons une aide importante de la Ville de Paris. M. Chirac ne pouvait être présent, mais il nous a délégué M. Mattéoli, l'un des ses adjoints, ancien ministre et ancien déporté. C'est lui qui nous avait accueillies à l'Hôtel de Ville il y a deux ans et nous n'avons pas oublié les paroles émouvantes qu'il avait prononcées. Enfin la fête n'aurait pas été complète si le général Casso, que nous connaissons depuis tant d'années n'était pas venu lui aussi.

J'ai gardé pour finir le médecin général Lagrave parce que tout ce qui, dans cette institution, concerne aussi bien les hospitalisés que les pensionnaires repose sur ses épaules. Il a bien voulu nous y accueillir malgré toutes les perturbations que nous apportons. Nous, qui sommes toutes des invalides de guerre, toutes des combattantes volontaires de la Résistance, nous avons peut-être déjà eu affaire à cette maison ou nous y viendrons peut-être un jour, qui sait ? Nous pourrons maintenant en parler en connaissance de cause. Ces témoignages, croyez-le, nous les porterons au fond du cœur.

"Il n'y aura pas d'autres discours. Le mieux c'est de fraterniser autour de cet agréable buffet ; et nos hôtes seront ravis de parler avec certaines d'entre vous. Autour de ce buffet, nous retrouverons aussi plusieurs membres du conseil d'administration des Amis de l'A.D.I.R., et nous sommes heureuses de leur témoigner notre reconnaissance."

IN MEMORIAM

Marie-Louise Messéan



Toutes, nous aimions Marie-Louise. Mais il faut dire qu'elle nous avait aimées la première, déjà avant de nous connaître une à une. Car, pendant la guerre, les arrestations, les exécutions et les déportations l'avaient profondément marquée. Dès que l'une d'entre nous poussait la porte du boulevard

Saint-Germain, elle voyait en chacune le calvaire qu'elle avait subi. Et les difficultés, les drames du moment présent, Marie-Louise les comprenait d'un regard, sans jamais se permettre de porter un jugement, elle écoutait, elle consolait, elle soulageait. Un mot d'esprit par-ci, une boutade par-là, et la plus anxieuse de nos camarades se sentait rassurée, à l'aise.

Marie-Louise Messéan, qui était née avant le siècle, avait pris ses fonctions à l'A.D.I.R. en 1956. Pendant trente ans, elle a tenu le fichier à

jour, elle a écrit des milliers d'adresses pour l'expédition du bulletin et a accompli mille autres tâches, modestes et indispensables. Elle était toujours là le lundi, elle a participé à toutes nos fêtes, à tous nos deuils.

Déjà pendant les années tragiques de la guerre, elle était entièrement à la disposition des résistants, rendant mille et un services, petits et grands, sans jamais se mettre en avant et en gardant imperturbablement une gaieté bénissante à tous.

En 1941, André Postel-Vinay qui cherchait une liaison supplémentaire avec Londres s'était adressé à Marie-Louise. Celle-ci l'avait mis en relation avec un architecte du nom de Roger Souchère... Il vint au rendez-vous avec une charmante jeune femme, Jacqueline Richet ! La nouvelle liaison put être établie. Roger Souchère, de son côté, avait une idée géniale pour décimer les troupes allemandes : inoculer la peste à des élevages entiers de puces. Postel-Vinay n'y voyait pas d'inconvénients, à condition que ce fussent des puces savantes à qui l'on aurait appris à distinguer un Allemand d'un Français.

En 1942, avec de vieux amis de sa famille, Pierre et Marie-Hélène Lefaucheux, Marie-Louise participa quotidiennement à la confection de colis pour les détenus des prisons du Cherche-Midi, de la Santé et de Fresnes. Cette activité avait commencé par des envois de livres aux prisonniers de guerre, organisés par Yvonne Baratte (morte hélas ! à Ravensbrück en 1945) et les Dominicains de La Tour-Maubourg, sous l'étiquette de l'Œuvre Sainte-Foy, patronne des prisonniers.

Avec les colis se développa l'aide aux familles, et Marie-Louise travailla au C.O.S.O.R. avec le Père Chaillet, le professeur Milliez et surtout Agnès Bidault, qui resta une grande amie.

Pendant toutes ces années de guerre, on pouvait demander à Marie-Louise n'importe quel service. Elle était toujours d'accord, à condition qu'on soit prudent au téléphone ! Elle habitait alors avec son père dans la belle partie de ce ravissant hôtel de la rue de Verneuil où nous l'avons connue, réinstallée dans les "communs", charmants eux aussi.

Le grand salon aux très beaux meubles et aux tentures fanées servait aux réunions clandestines. Ces jours-là, Marie-Louise et son père installaient des tables de bridge et des jeux de cartes avant de se retirer discrètement. On cachait parfois des gens en danger rue de Verneuil, on y déposait des paquets de journaux clandestins et même une fois un poste émetteur ! Cette maison si accueillante et pleine de charme avait été baptisée "le grand Meaulnes" par les jeunes. Et ils appelaient Marie-Louise avec affection "ma bonne Louise"...

Le 3 juin 1944, Pierre Lefaucheux, qui commandait les F.F.I. pour la région parisienne, fut arrêté. Sa femme se réfugia chez Marie-Louise. Mais une nouvelle alerte les fit quitter précipitamment le "grand Meaulnes". Elles se cachèrent presque jusqu'à la libération de Paris.

Marie-Louise ne quitta sa chère rue de Verneuil et ses permanences à l'A.D.I.R. que lorsqu'elle ne fut plus du tout solide sur ses jambes. Par devoir et "pour ne pas gêner", elle s'était laissée installer par l'A.D.I.R. à la Maison médicale des Anciens Déportés de Fleury-Mérogis, où elle avait une chambre agréable sur le parc. En attendant la délivrance finale, "on est là pour cela", disait-elle de son

ton enjoué, qui désormais lui demandait un grand courage, elle se dévouait à sa voisine de chambre paralysée, poussant sa voiture dans toute la maison. Elle avait de nombreuses visites de sa famille, de ses amis, et de ses "filles de l'A.D.I.R." qu'elle aimait et qui le lui rendaient bien.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Aimée, petite-fille de notre camarade Blanche Benoît. Février 1987.

Thomas, petit-fils de notre camarade Élise Durand-Clavel. Février 1987.

Natacha Postel-Vinay, petite-fille de notre camarade Anise Postel-Vinay.

Méloïde Rouve, petite-fille de notre camarade M^e Alixant, de Grasse, le 30 décembre 1986.

Sophie Thueux, petite-fille de notre camarade "Bébé" Thueux, de Perros-Guirec, le 5 février 1987.

DÉCÈS

Notre camarade Reine Bercoff, de Paris, est décédée le 15 février 1987.

Notre camarade Jeannette Cilia, déléguée de l'A.D.I.R. en Haute-Savoie, dont nous n'avons pas oublié le chaleureux accueil lors de notre rencontre dans son département, a perdu son mari — qui nous avait si amicalement reçues lui aussi. Février 1987.

Notre camarade Élia Guérin, de Grignols, est décédée. Janvier 1987.

Notre camarade Yvonne Dupuy a perdu son mari. Février 1987.

Notre camarade Marie Matz est décédée. Strasbourg, le 29 janvier 1987.

Notre camarade Anna Legros, de Castelnau-le-Lez, est décédée. Février 1987.

Notre camarade Marie-Louise Yen-Lenoir a perdu son mari le 31 janvier 1987.

Notre ami le D^r Louis François Fichez, vice-président du C.O.S.O.R., est décédé le 4 janvier dernier à Saint-Raphaël. Ancien déporté à Mauthausen, il nous a apporté pendant des années un concours aussi efficace qu'amical.

Résultat des élections

M^ms Anthonioz, Charpentier, L'Herminier, Mella sont élues avec 421 voix. M^ms Vernay et Fleury avec 420 voix.

M^ms André Astier et Rougier-Lecoq, obtiennent une voix chacune.

Recherche

Je recherche mon ancien professeur de français de l'APPS (Association pour l'Enseignement professionnel et post-scolaire) de Grenoble, que j'ai revue à son retour de Ravensbrück en 1945.

Jacqueline Leitmann-Bassan
32, rue Faidherbe, 75011 Paris

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ
N° d'enregistrement à la
Commission paritaire : 31 739

GROU-PADENEZ & JOLY IMPRIMEURS - (1) 42 60 37 37 - PARIS 6